



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 19 octobre 2026

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

M. Jonathan MARTINEZ, directeur général d'AFG Autisme, a été nommé délégué général de la Fédération Addiction

M. Cédric LUSSIEZ, ancien directeur de la communication de la Fédération hospitalière de France, a été nommé directeur général de l'Hôpital Simone Veil – Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency (GHEM)

Mme Marion PUJAU-BOSQ, inspectrice de l'administration, devient sous-directrice "réglementation, comptabilités locales, et hospitalières et activités bancaires" à la direction générale des finances publiques à Bercy

Mme Julie LAGRAVE devient sous-directrice de la recherche et du transfert de technologies à la direction générale de la recherche, de l'innovation et du numérique en santé au ministère de la Santé

M. Aymeric PERCHANT a été nommé sous-directeur de l'accélération de l'innovation à la direction générale de la recherche, de l'innovation et du numérique en santé.

Le Dr Eric MAY a été élu à la présidence de la Fédération nationale des centres de santé

EN RÉSUMÉ

Dépassements d'honoraires :

L'Assurance maladie et les syndicats de médecins spécialistes libéraux entameront "dans les prochaines semaines" des concertations sur les dépassements d'honoraires, possiblement avec les complémentaires santé, pour "mieux concilier l'accès aux soins" et la "juste rémunération" des praticiens, a annoncé l'institution hier. Plusieurs rapports ont alerté ces derniers mois sur la forte hausse des dépassements d'honoraires des médecins spécialistes : ils ont augmenté de 5,3 % par an en euros constants depuis 2019, et risquent d'atteindre "10 milliards d'euros en 2040 contre 4,7 milliards en 2025" selon le Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie (HCAAM). La Caisse nationale d'Assurance maladie (Cnam) et les organisations représentatives des spécialistes "se sont accordées sur un cadre commun" permettant "d'engager un travail de fond", pour "identifier (des) leviers" d'amélioration, écrit l'institution dans un communiqué.

PLFSS : la Cour des comptes et le rapporteur général alertent sur la fragilité du budget

L'objectif de 12,7 milliards d'euros de déficit pour la Sécurité sociale l'an prochain, "il faut le tenir", a assené hier le président de la sixième chambre de la Cour des Comptes Bernard LEJEUNE, alors qu'il présentait une note d'analyse sur les finances de la Sécurité sociale. Mais si cet objectif est "indispensable pour sécuriser la situation" budgétaire, les exactions qui ont eu lieu ce week-end envers des commerces, pourraient le mettre à mal, en impactant la masse salariale. D'autant que, dans ce contexte social pour le moins inflammable, et à six mois de l'élection présidentielle, les débats autour du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027, qui ont débuté hier en séance publique, se tiennent dans une atmosphère fort peu propice aux compromis.

Chirurgie esthétique :

Le gouvernement s'apprête à publier dans les prochains jours un décret régulant la médecine esthétique. Selon le texte, un médecin ne pourra pas consacrer plus de "30 % de son temps travaillé" à la médecine esthétique, le reste devant être consacré à l'exercice de la spécialité pour laquelle il est qualifié. Il prévoit toutefois que les médecins qui pratiquent la médecine esthétique à 100 % de leur temps depuis plus de cinq ans disposeront de trois ans pour faire baisser cette activité à 50 % de leur temps.

PLFSS : les députés votent le rétablissement de la retraite à 62 ans et s'opposent à la réduction des allègements de cotisations sociales pour les entreprises :

Après avoir voté la veille pour l'interdiction du recours à l'hexane dans les procédés de fabrication d'alimentation, alors qu'un lien est fait entre ce produit et le déclenchement de la maladie de Parkinson, les députés ont adopté, toujours après l'article 5, un amendement du groupe LIOT. Ce dernier instaure une contribution, affectée à l'assurance maladie, à la charge d'un établissement d'hospitalisation privée qui abandonnerait volontairement son activité obstétricale.